

Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2024_134

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	57
Votants	69
Pouvoirs	12

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 8 novembre 2024

LE 14 novembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ACQUISITION TERRAIN MOREAU - PÉRIER D'AURIÈRE À SANILHAC

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. TALLET, Mme TOURNIER, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

POUVOIR(S) :

M. GEORGIADES donne pouvoir à M. NARDOU
Mme SALINIER donne pouvoir à M. AUZOU
Mme SALOMON donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. DUCENE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

ACQUISITION TERRAIN MOREAU - PÉRIER D'AURIÈRE À SANILHAC

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux est dans une situation où le manque de terrains pour accueillir de nouvelles entreprises devient problématique. En effet, il n'existe plus de grandes unités foncières.

Que le secteur de Périer d'Aurière est un endroit stratégique, proche de l'autoroute et pouvant offrir de grands ensembles fonciers.

Que l'opération d'aménagement économique de cette nouvelle zone sera conduite par phasage, au gré des porteurs de projet, de la maturité des projets économiques, du bouclage de leur financement et des négociations au cas par cas.

Que des précédentes acquisitions ont été réalisées sur la commune de Sanilhac, comme la parcelle CA 111

Que Madame Moreau souhaite vendre 2 parcelles situées sur la commune de Sanilhac pour une surface totale de 22 490 m².

Considérant qu'après échanges, Madame Moreau accepte de vendre au Grand Périgueux les parcelles CA 164 et CA 166, soit une surface totale de 20 490 m² pour un montant total de 190 000 € TTC.

Que le service des domaines sollicité en date du 23/08/2024, a rendu son avis le 20/09/2024, et précise une valeur vénale à hauteur de 152 300 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

Qu'afin de clôturer la négociation, le Grand Périgueux souhaite acquérir l'ensemble des parcelles pour un montant de 190 000 €.

Plan validé par les parties

Qu'il est proposé au Conseil communautaire :

- d'acquérir les 2 parcelles cadastrées CA 164 et CA 166 sur la commune de Sanilhac.
- de valider le prix d'acquisition des parcelles pour un montant total de 190 000 € TTC,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'acquérir les 2 parcelles cadastrées CA 164 et CA 166 sur la commune de Sanilhac ;
- Valide le prix d'acquisition des parcelles pour un montant total de 190 000 € TTC ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition et les suites de celle-ci ;
- Désigne Maître Coppens, pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/12/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2024	Périgueux, le 02/12/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE	Le Président Jacques AUZOU